

**Séance du 20 juin 2024**  
-----

**Nombre de Membres**

Afférents au Conseil Municipal **19**  
En exercice **18**  
Qui ont pris part à la délibération **15**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE et le VINGT JUIN à 20 heures 30 minutes**, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe PÉRIÉ, Maire.

**Vote**

Pour **15**  
Contre **0**  
Abstentions **0**

Présents : 13  
Jean-Philippe PÉRIÉ, Alain BIAGI, Edwige BOUDOU, Fabien CABROLIER, Nelly DAUDE, Rodolphe DELETAGE, Jérôme FRANQUES, Nathalie GELY, Didier LAURENS, Patrick LEGER, José LOPEZ, Pascal MIR, Bruno SELAS.

**Date de la convocation**

12/06/2024

Absents excusés : 5 (dont 2 pouvoirs)  
Stéphanie BORREL, a donné pouvoir à Fabien CABROLIER,  
Pascal MONESTIER, a donné pouvoir à Edwige BOUDOU,  
Albert CANTALOUBE, absent excusé,  
Laura JARROUSSE, absente excusée,  
Estelle BIER, absente excusée.

**Date d'affichage**

17/06/2024

Secrétaire de séance : Patrick LEGER

---

**Délibération n° 2024/06/035 – Acquisitions et cessions de terrains**  
**Commune de Salles-La-Source / Commune de Marcillac-Vallon - Lieu-dit ferrières**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du site de Kervallon et la construction de deux terrains de tennis sur les parcelles n° 445, 449 et 452 section AX, situées sur le territoire de la Commune de Salles-La-Source, une enquête publique a été réalisée du 17 juin au 3 juillet 2017, afin de permettre le déplacement de l'assiette du chemin rural de Cougousse-Marcillac. Le commissaire-enquêteur a rendu un avis favorable.

Dans le cadre de cette opération, un plan de division a été établi par un géomètre-expert, ainsi qu'une modification du parcellaire cadastral, avec création de nouvelles parcelles et références cadastrales.

Monsieur le Maire propose d'acter les transferts de propriété entre la Commune de Salles-La-Source et la Commune de Marcillac-Vallon selon les modalités suivantes :

- la Commune de Salles-La-Source cède à la Commune de Marcillac-Vallon : les parcelles n° 673 et 674 section AX, pour une surface respective de 207 m<sup>2</sup> et 76 m<sup>2</sup>, au prix forfaitaire de 100 €.
- la Commune de Marcillac-Vallon cède à la Commune de Salles-La-Source : la parcelle n° 667 section AX, pour une surface de 356 m<sup>2</sup>, au prix forfaitaire de 100 €.

Monsieur le Maire propose que ces transactions soient formalisées par un acte en la forme administrative, établi avec l'assistance d'Aveyron Ingénierie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- accepte la cession par la Commune de Salles-La-Source, des parcelles n° 673 et 674 section AX, pour une surface totale de 283 m<sup>2</sup>, au prix forfaitaire de 100 €,
- cède à la Commune de Salles-La-Source la parcelle n° 667 section AX, pour une surface de 356 m<sup>2</sup>, au prix forfaitaire de 100 €,

- dit que les frais d'actes et de publication auprès du Service de la Publicité Foncière, seront à la charge de la Commune de Marcillac-Vallon,
- dit que chacune de ces transactions sera formalisée par un acte en la forme administrative, conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du CGCT, établi avec l'assistance d'Aveyron Ingénierie,
- autorise M. le Maire à signer les actes correspondants en tant que représentant de la Commune, ainsi que tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

*Acte rendu exécutoire,  
Après transmission par voie dématérialisée  
En Préfecture le :  
Publication le :  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ*

Ainsi fait et délibéré à Marcillac-Vallon, les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,  
Le Maire, Jean-Philippe PÉRIÉ